



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 avril 2005  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-neuvième session

Point 123 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement  
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

### **Rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004 et projet de budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006**

#### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2003/04 . . . . .	112 075 800
Dépenses de 2003/04 . . . . .	111 201 000
Crédit ouvert pour 2004/05 . . . . .	121 610 300
Projet de budget du Secrétaire général pour 2005/06 . . . . .	150 743 200
Recommandation du Comité consultatif pour 2005/06 . . . . .	143 690 900

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande une réduction de 7 052 300 dollars par rapport au projet de budget présenté pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006. Ses recommandations sont expliquées aux paragraphes 24 à 131 du présent rapport, qui contient également des observations et des recommandations concernant l'administration et la gestion des ressources du compte d'appui et les domaines dans lesquels des économies pourraient être réalisées.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/59/736), le Comité consultatif a présenté ses vues et formulé des recommandations sur plusieurs questions intéressant toutes les opérations. Le présent rapport ne porte donc que sur les ressources du compte d'appui et les autres questions qui le concernent directement.



3. Les documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix sont énumérés à la fin du présent rapport.

## I. Généralités

4. Le Comité consultatif rappelle que le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix a été créé par l'Assemblée générale, dans sa résolution 45/258 datée du 3 mai 1991, pour régler la question des « postes d'appoint » devant compléter les ressources prévues dans le budget ordinaire afin de fournir un appui, sous forme de services de gestion et de services juridiques, techniques et administratifs, aux missions de bons offices et aux opérations de maintien de la paix. La méthode retenue pour financer le compte d'appui prévoyait l'inscription, au budget de chacune des opérations de maintien de la paix, d'un montant équivalant à 8,5 % du coût de l'élément police civile de la mission intéressée. Ce pourcentage avait été obtenu en tenant compte du coût moyen des postes d'appoint existant à l'époque. Un lien proportionnel, certes arbitraire, avait donc été établi entre les activités de maintien de la paix et les ressources nécessaires pour appuyer au Siège les opérations correspondantes.

5. Compte tenu des insuffisances constatées par le Secrétaire général dans son rapport publié sous la cote A/50/876, la formule de financement du compte d'appui a été remplacée en 1996 par le système actuel d'ouverture d'un crédit, après examen et approbation par l'Assemblée générale, d'un montant correspondant au minimum nécessaire pour financer les services d'appui assurés par le Siège pendant l'exercice fiscal de 12 mois se terminant le 30 juin de l'année suivante, les quotes-parts étant mises selon le même barème que celui utilisé pour les budgets des opérations de maintien de la paix. L'objectif était de garantir le rapport coût-efficacité de la gestion des missions en cours et terminées, étant entendu qu'à mesure que le coût, l'ampleur et le nombre des missions en cours diminueraient, le volume des activités d'appui devrait lui aussi diminuer.

6. On notera que, dans son dernier rapport en date sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité des commissaires aux comptes indique que le montant du compte d'appui a augmenté de 217 % au cours des six dernières années, alors que l'augmentation des dépenses totales au titre du maintien de la paix n'a été que de 76 % au cours de la même période. De plus, le compte d'appui représentait en 2004 environ 4 % du coût total des dépenses de maintien de la paix (dépenses afférentes au personnel militaire, dépenses afférentes au personnel civil et dépenses opérationnelles), contre 2 % en 2000 (A/59/5, vol. II, chap. II, par. 83).

7. Le Comité consultatif constate par ailleurs que, depuis la création du compte d'appui, les capacités d'appui ont évolué du fait, notamment, des progrès technologiques réalisés à la suite d'investissements importants dans la gestion et la technologie de l'information au cours des 10 dernières années; de la création de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), en tant que centre de transmissions; de la professionnalisation du personnel de maintien de la paix grâce à une formation diversifiée; et de la mise en place des dispositifs propres à assurer un déploiement rapide, dont les systèmes de forces et moyens en attente et le mécanisme de stocks stratégiques pour déploiement rapide, ainsi que la mise au point de contrats-cadres. En outre, après la soumission du rapport du Groupe

d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809), la capacité d'appui stratégique, analytique et opérationnel a été renforcée et améliorée pour fournir un soutien multiforme aux missions.

8. Les missions de maintien de la paix se sont elles-mêmes radicalement transformées au cours des dernières années, pour devenir des opérations complexes et multidimensionnelles, dotées de leurs propres capacités intellectuelles, administratives et logistiques. Des pouvoirs considérables ont été délégués du Siègre sur le terrain et l'on s'attend à ce que cette tendance se poursuive. **Le Comité consultatif estime que les éléments précités devraient avoir un effet sur le volume des services d'appui nécessaires et que le budget du compte d'appui ne devrait pas continuer sans cesse à augmenter. Qui plus est, ce compte ne devrait pas être utilisé comme une « deuxième possibilité » de créer des postes qui n'avaient pas été approuvés dans le budget ordinaire ou comme moyen de proposer la création de postes qui devraient plutôt être inscrits à ce budget.**

9. Le Comité consultatif a déjà souligné que les postes inscrits au compte d'appui n'avaient pas vocation à être permanents – tous ces postes sont par nature temporaires et doivent de ce fait être réexaminés en fonction des besoins. Pour ne plus se contenter, comme il le fait actuellement, de demander des ressources pour financer des besoins nouveaux, le Secrétariat devrait mesurer et analyser l'efficacité et la productivité des procédures administratives et leur impact sur les besoins en ressources notamment humaines.

10. **Par conséquent, tout devrait être fait, en présentant les prévisions budgétaires relatives au compte d'appui, pour justifier la totalité des ressources demandées. La demande de crédits supplémentaires ne peut être dissociée d'une évaluation des processus de gestion tant au Siègre que dans les missions. L'efficacité de ces processus devrait faire l'objet d'un examen périodique (visant notamment à rationaliser et simplifier les procédures), afin de définir les gains d'efficacité qui ont été réalisés et ceux qui pourraient être obtenus en améliorant les méthodes, avant de demander des ressources supplémentaires. Cet exercice devrait porter sur l'ensemble des unités administratives financées au moyen du compte d'appui et des services des missions correspondants.**

11. **Il va sans dire que le mécanisme du compte d'appui a évolué bien au delà de ce qui était prévu au départ. Le Comité consultatif réaffirme par conséquent la nécessité de tenir pleinement compte des motifs de la création du compte, ainsi que des principes et directives approuvés par l'Assemblée générale en ce qui concerne les dépenses des opérations de maintien de la paix. Il recommande de demander au Secrétaire général d'analyser l'évolution du compte d'appui, en remontant à l'idée de départ qui consistait à fournir des postes d'appoint et en décrivant la façon dont les besoins ont évolué afin d'expliquer les changements intervenus par rapport à l'idée originale.**

## II. Présentation

12. Le mode de présentation utilisé dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/59/714) permet de comparer les résultats effectivement obtenus par les différents départements et bureaux intéressés aux données de référence retenues dans le budget. **Le Comité consultatif constate qu'il s'agit d'une amélioration par rapport à la présentation des**

**données relatives à l'exécution du budget de 2002/03, l'application de critères uniformisés ayant permis d'obtenir des cadres de budgétisation axée sur les résultats plus concrets et plus simples.**

13. Le Comité se félicite des nouvelles améliorations apportées à la présentation axée sur les résultats du projet du budget du compte d'appui pour 2005/06, conformément aux recommandations et observations qu'il avait formulées (voir A/58/759 et A/58/760, par. 4 à 7) et que l'Assemblée générale avait approuvées dans sa résolution 58/298. Il constate que ledit projet du budget fait apparaître une proportion plus importante d'indicateurs de résultat clairement mesurables, à savoir 75 % contre 71 % en 2004/05, et 56 % en 2003/04. En outre, les produits sont définis comme un service ou un produit fourni à un utilisateur final situé en dehors de la structure du compte d'appui, et non comme un service ou un produit fourni par une unité administrative à une autre dans le cadre de ce compte.

14. **Le Comité consultatif réaffirme que les documents budgétaires relatifs au compte d'appui ne devraient pas contenir de textes explicatifs trop longs sur les fonctions et la composition des différentes unités administratives, qui peuvent être rappelées dans les tableaux, les organigrammes et les graphiques. Comme on l'a vu plus haut, le Secrétariat devrait s'attacher pour l'essentiel à présenter des arguments justifiant la totalité des ressources demandées et non pas simplement les crédits nécessaires pour financer les nouveaux postes et autres objets de dépense. Les principaux éléments justifiant ces ressources devraient être les plans de mise en œuvre, les objectifs, les réalisations escomptées et les avantages attendus des missions (A/56/478, par. 9).**

15. **Le Comité consultatif a formulé d'autres observations et recommandations concernant la budgétisation axée sur les résultats dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/59/736).**

### **III. Exécution du budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004**

16. Le Comité consultatif rappelle que le montant total brut des ressources approuvées pour le compte d'appui, au titre des postes et des autres objets de dépense, pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004, s'élevait à un montant brut de 112 075 800 dollars (montant net : 96 755 600 dollars) et devait couvrir un total de 743 postes temporaires (voir la résolution 57/318 de l'Assemblée générale, en date du 18 juin 2003).

17. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget (A/59/714), les dépenses de la période ont atteint un montant brut de 111 201 000 dollars (montant net : 96 320 500 dollars), ce qui a laissé un solde inutilisé d'un montant brut de 874 800 dollars (montant net : 435 100 dollars), soit, en montant brut, 0,8 % des ressources approuvées pour l'exercice.

18. Le Comité consultatif note que la sous-utilisation du budget tient principalement aux économies réalisées au titre des dépenses autres que les postes pour les raisons indiquées aux paragraphes 6 à 12 du rapport sur l'exécution du budget (voir aussi *ibid.*, par. 18, 19, 24 et 37).

19. Ces économies ont été partiellement annulées par des dépenses supplémentaires d'un montant de 257 400 dollars au titre des postes, résultant d'un taux de vacance moins important que prévu au Département des opérations de maintien de la paix (3,8 % alors qu'il avait été estimé à 6,5 %), et par le relèvement de l'indice d'ajustement à New York à compter de septembre 2003.

20. Les observations du Comité consultatif au sujet des renseignements sur les divers objets de dépense présentés dans le rapport sur l'exécution du budget figurent dans la partie relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006, qui suit.

#### **IV. Données budgétaires actualisées pour l'exercice en cours**

21. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 58/298, l'Assemblée générale a approuvé au titre du compte d'appui, pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005, un montant brut de 121 610 300 dollars (montant net : 105 237 900 dollars) pour les postes et les autres objets de dépense, et un total de 761 postes temporaires.

22. En ayant fait la demande, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2005 les dépenses s'élevaient à 85 401 741 dollars (voir annexe I).

23. À la même date, sur les 761 postes approuvés (470 postes d'administrateur, 288 postes d'agent des services généraux et 3 postes d'agent de sécurité), 718 étaient pourvus (445 postes d'administrateur, 270 postes d'agent des services généraux et 3 postes d'agent de sécurité).

#### **V. Prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006**

##### **A. Généralités**

24. Dans le projet de budget du compte d'appui (A/59/730), le Secrétaire général a prévu au titre du compte d'appui, pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006, un montant brut de 150 743 200 dollars (montant net : 132 128 100 dollars) devant couvrir 871 postes temporaires.

25. L'enveloppe proposée représente une augmentation d'un montant brut de 29 132 900 dollars (montant net : 26 890 200 dollars), soit 24 %, par rapport au montant total approuvé pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 (121 610 300 dollars en montant brut et 105 237 900 dollars en montant net). Cet écart s'explique en grande partie par les 110 nouveaux postes qu'il est proposé de créer (20,5 millions de dollars), dont 10 postes d'auditeur résident transférés des budgets des missions, ainsi que par l'augmentation des ressources demandées au titre des autres objets de dépense, plus particulièrement aux rubriques personnel temporaire (autre que pour les réunions), consultants, installations et infrastructures, transmissions et informatique (8,7 millions de dollars).

26. Le montant demandé au titre des postes (121 266 700 dollars) doit servir à couvrir les dépenses afférentes aux 110 nouveaux postes qu'il est proposé d'imputer sur le compte d'appui, à savoir :

- 49 postes au Département des opérations de maintien de la paix;
- 2 postes au Cabinet du Secrétaire général;
- 1 poste au Bureau de l'Ombudsman de l'ONU;
- 45 postes au Bureau des services de contrôle interne (y compris le transfert de 10 postes d'auditeur résident du budget des missions au compte d'appui);
- 13 postes au Département de la gestion (3 au Bureau du Secrétaire général adjoint, 7 au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, 1 au Bureau de la gestion des ressources humaines et 2 au Bureau des services centraux d'appui).

Les recommandations du Comité consultatif sur ces propositions figurent dans les paragraphes relatifs aux unités administratives concernées.

27. Par ailleurs, le Comité administratif constate qu'un taux de renouvellement du personnel de 5 % et de 1,5 % a été prévu pour les postes stables de la catégorie des administrateurs et de celle des agents des services généraux, respectivement; en outre, des abattements de 50 et de 35 % ont été appliqués au titre des délais de recrutement aux postes de la catégorie des administrateurs et de celle des agents des services généraux, respectivement, lors de la réévaluation des coûts. Les coûts salariaux standard de New York ont été appliqués aux postes du Siège et ceux de Vienne et Nairobi aux postes des centres d'enquête régionaux de ces deux lieux d'affectation.

28. Il est fait mention au total de six postes devant rester vacants pendant 12 mois au 30 juin 2005; une nouvelle justification est présentée pour cinq d'entre eux conformément à la demande exprimée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 57/318 et 58/298, et comme suite aux précédentes recommandations du Comité consultatif (voir A/58/760, par. 21 et 22). Il n'est pas proposé de reclassement.

29. Le montant prévu pour les dépenses autres que les postes s'élève au total à 29 476 500 dollars, se répartissant comme suit :

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>	<i>Écart</i>	<i>Pourcentage</i>
Personnel temporaire	1 000 000	1 788 500	788 500	78,9
Consultants	1 441 300	2 956 000	1 514 700	105,1
Voyages	4 457 400	5 050 000	592 600	13,3
Installations et infrastructures	6 535 800	10 164 900	3 629 100	55,5
Transmissions	895 000	1 215 200	320 200	35,8
Informatique	5 244 500	6 948 000	1 703 500	32,5
Services médicaux	100 000	100 000	–	–
Fournitures, services et matériel divers	1 167 700	1 253 900	127 200	11,3
<b>Total</b>	<b>20 800 700</b>	<b>29 476 500</b>	<b>8 675 800</b>	<b>41,7</b>

30. Le montant des ressources demandées au titre des services de consultants, estimé à 2 956 000 dollars, est en augmentation de 1 514 700 dollars par rapport au montant de 1 441 300 dollars approuvé pour l'exercice 2004/05. Le Comité consultatif relève que la plus grande partie de cette augmentation (464 600 dollars) est imputable aux services spécialisés nécessaires pour mettre au point, configurer et appliquer deux systèmes de gestion de l'information au Département de la gestion (1 073 200 dollars) (voir plus bas, par. 125 à 129), élaborer un programme de gestion des connaissances pour la Section des pratiques optimales de maintien de la paix (54 000 dollars) et procéder à une étude indépendante de la réforme et de la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix (350 000 dollars) (voir plus bas, par. 49).

31. Le montant demandé pour 2005/06 au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) s'élève à 1 788 500 dollars, soit une augmentation de 78,9 % par rapport au montant (1 million de dollars) approuvé pour 2004/05. Les dépenses de l'exercice 2002/03 se sont chiffrées à 1 257 300 dollars, soit un dépassement de crédits de 105 900 dollars s'expliquant principalement par des dépenses plus importantes que prévues au Département de la gestion (voir A/59/714, par. 12). L'augmentation proposée s'explique principalement par les crédits demandés pour réaliser un projet pilote au Service des achats en vue d'accroître l'efficacité des opérations de transit (voir plus bas, par. 124); pour aider la Section des archives et de la gestion des dossiers à résorber le retard pris dans l'archivage des dossiers provenant des missions terminées (voir plus bas, par. 124); pour permettre au Groupe du droit administratif du Bureau de la gestion des ressources humaines de traiter les cas d'abus et d'exploitation sexuels qui lui sont communiqués par les missions de maintien de la paix (voir plus bas, par. 118); et, au Département des opérations de maintien de la paix, pour mettre au point un module de formation à la gestion financière sur le terrain et des modèles types de présentation du budget et engager du personnel temporaire pour des activités ponctuelles (voir plus bas, par. 73).

**32. Le Comité consultatif ne constate aucune incohérence concernant le recours au personnel temporaire (autre que pour les réunions) voulu pour mener les activités susmentionnées, mais il compte sur l'administration pour restreindre l'utilisation de ce personnel aux seules fins auxquelles il est destiné (à savoir renforcer les effectifs en cas de congé de maternité ou de congé de maladie de longue durée, ou en période de pointe) au lieu de chercher à satisfaire des besoins permanents. Il a recommandé l'ouverture de crédits destinés au personnel temporaire dans plusieurs cas indiqués plus bas, au lieu de l'approbation de nouveaux postes, lorsqu'il estimait qu'il était nécessaire de renforcer les effectifs.**

33. Des ressources supplémentaires d'un montant de 3 629 100 dollars sont demandées au titre des installations et infrastructures, soit une augmentation de 55,5 % par rapport au montant de 6 535 800 dollars approuvé pour 2004/05. Cette augmentation est directement liée aux nouveaux postes qu'il est proposé de créer au Département des opérations de maintien de la paix et au Bureau des services de contrôle interne (location de locaux et de matériel de bureau et achat de fournitures de bureau et de mobilier).

34. Un montant de 5 050 000 dollars est demandé au titre des voyages, soit une augmentation de 592 600 dollars par rapport au montant de 4 457 400 dollars

approuvé pour 2004/05. Cette augmentation s'explique en grande partie par la nécessité de couvrir les frais de voyage des auditeurs résidents transférés de la MINUSTAH et de l'ONUB, et des titulaires des nouveaux postes proposés à la Division de l'audit interne à New York et aux groupes d'enquête à Vienne et Nairobi (voir plus bas, par. 104). Le Comité a par le passé formulé des observations sur la nécessité de contrôler les frais de voyage compte tenu de l'amélioration des services de transmissions et d'informatique et des installations de vidéoconférence, ainsi que de la délégation de plus en plus importante des pouvoirs.

35. Un montant de 1 215 200 dollars est proposé au titre des transmissions pour 2005/06, soit une augmentation de 35,8 % par rapport au montant de 895 000 dollars approuvé pour 2004/05. Cette augmentation est directement liée à l'augmentation des postes proposés. Un montant de 6 948 000 dollars est demandé pour l'informatique, soit 1 703 500 dollars ou 32,5 % de plus que le montant de 5 244 500 dollars approuvé pour l'exercice précédent. Cela s'explique essentiellement par l'augmentation prévue des dépenses liées à la mise au point d'un instrument pour l'établissement des budgets à la Division du financement des opérations de maintien de la paix (voir plus bas, par. 134), par l'achat du matériel informatique rendu nécessaire par la création de nouveaux postes, et, au Département des opérations de maintien de la paix, par les crédits demandés pour l'exploitation et le développement du site Web de la Section des pratiques optimales de maintien de la paix et la mise au point de projets tels que le portail du Département et le Progiciel de gestion des contenus (voir plus bas, par. 83).

36. Le Département des opérations de maintien de la paix fournit un appui aux deux missions politiques spéciales (MANUI et MINUS) pour lesquelles il exerce des responsabilités quant au fond, ainsi que la totalité des services d'appui administratif et logistique destinés aux 11 missions politiques gérées par le Département des affaires politiques. S'ajoute à cela le fait, comme il est indiqué dans le projet de budget, que le nombre de ces missions est passé de 9 en 2003/04 à 13 en 2004/05, et que figurent parmi elles des opérations complexes comme la MANUA, la MANUI et la MINUS (voir, A/59/730, par. 4). **En conséquence de quoi, le Comité consultatif estime qu'il importe de réexaminer la question de la coordination et de la coopération entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques, en vue de garantir la complémentarité et d'éviter les doubles emplois et les chevauchements, et d'envisager éventuellement de procéder à une nouvelle répartition des ressources pour tenir compte de l'évolution des activités et des priorités.**

## **B. Recommandations détaillées**

### **1. Département des opérations de maintien de la paix**

#### *Postes*

37. Le nombre de postes temporaires qu'il est prévu d'imputer sur le compte d'appui au cours de l'exercice 2005/06 est de 588 (375 postes d'administrateur et 213 postes d'agent des services généraux), soit une augmentation de 49 postes par rapport au niveau approuvé pour l'exercice 2004-2005. Le Comité a été informé que sur les 539 postes actuellement approuvés pour le Département des opérations de maintien de la paix (336 postes d'administrateur et 203 postes d'agent des services généraux), 27 postes (16 d'administrateur et 1 d'agent des services généraux) étaient

vacants au 31 mars 2005. Un poste a fait l'objet d'une nouvelle justification (voir le paragraphe 70 ci-après).

### **Bureau du Secrétaire général adjoint**

#### *Postes*

38. Il est proposé d'augmenter le nombre de postes imputés sur le compte d'appui qui passerait de 41 en 2004/05 (22 postes d'administrateur et 19 postes d'agent des services généraux) à 56 en 2005/06 (33 postes d'administrateur et 26 postes d'agent des services généraux).

39. Il est proposé de créer un poste supplémentaire de conseiller politique principal de niveau P-5 au Bureau du Secrétaire général adjoint (ibid., par. 36 et 37). Le Comité consultatif a été informé que le titulaire de ce poste P-5 serait chargé de définir des orientations cohérentes et d'assurer la coordination au niveau intradépartemental et interdépartemental. Le Conseiller politique principal apporterait un appui aux cadres supérieurs du Département des opérations de maintien de la paix lors de la prise de décisions en assurant la liaison entre les divers services et en proposant des options de façon à dégager un consensus en cas de divergence de vues sur les grandes orientations. Le Conseiller principal participerait également aux efforts déployés par le Département pour responsabiliser ses cadres et établirait une capacité de suivi des initiatives prises en matière de formulation des grandes orientations, d'évaluation de leur qualité et de leur mise en œuvre. Il coordonnerait également la contribution du Département aux rapports du Secrétaire général. **Le Comité recommande d'accepter la proposition de créer un poste de conseiller politique principal de niveau P-5.**

40. Lors des entretiens qu'il a tenus en mars 2005, le Comité consultatif a été informé, que le Secrétaire général, pour faire face aux allégations d'abus sexuels, demanderait, pour l'exercice budgétaire 2005/06, les crédits nécessaires à la création d'un Groupe de déontologie au Siège (voir le paragraphe suivant), de Groupes de déontologie au sein de la MONUC, de la MINUS, de la MINUSTAH, de l'ONUB et de l'ONUCI et d'une capacité d'investigation des opérations de maintien de la paix supplémentaire au sein du Bureau des services de contrôle interne (voir le paragraphe 97 ci-après). En outre, le Comité a été informé que l'on demanderait au Contrôleur l'autorisation d'utiliser les postes vacants à la MINUL, à la MINUK, à la MINUSIL, et à la MINUEE pour créer des Groupes de la déontologie dans ces missions, et que la situation serait régularisée dans le budget 2006/07. À l'époque de l'établissement du présent rapport, aucune décision n'avait encore été prise à ce sujet.

41. Dans le rapport du Secrétaire général sur le budget, il est proposé de créer un Groupe de la déontologie au Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, qui serait chargé des questions liées à la conduite de toutes les catégories de personnel des opérations de maintien de la paix (A/59/730, par. 38 à 40). Il est proposé d'affecter les huit nouveaux postes suivants à ce groupe : un chef du Groupe (D-1), un conseiller principal (P-5), trois spécialistes des questions disciplinaires (P-4), chargés des affaires civiles, des affaires de police civile, et des affaires militaires, un administrateur chargé des rapports (P-2), et deux agents des services généraux (1 assistant administratif et 1 opérateur de saisie) pour remplir les fonctions décrites aux paragraphes 42 à 47 du rapport.

42. Le Comité consultatif a été informé qu'à la suite de l'adoption par les États Membres des recommandations du rapport du Secrétaire général sur l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels (A/59/710), le Groupe de la déontologie élaborerait un plan de mise en œuvre d'une stratégie préventive et de mesures de suivi et serait également responsable du suivi de la mise en œuvre de toutes ces recommandations. En outre, dans l'élaboration des plans de mise en œuvre, le Groupe de la déontologie recevra l'appui et les conseils de deux groupes de travail existants, le Groupe de travail pour la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles du Département des opérations de maintien de la paix et le Groupe de travail du Comité exécutif pour les affaires humanitaires/Comité exécutif pour la paix et la sécurité, qui coordonne les activités menées à l'échelle du système des Nations Unies.

**43. En attendant qu'une décision soit prise sur les recommandations auxquelles il est fait référence au paragraphe 42 ci-dessus et que l'on dispose de renseignements plus précis sur les ressources totales qui seront nécessaires à cet effet, le Comité consultatif recommande de financer sur les ressources affectées au personnel temporaire (autres que pour les réunions) un poste P-5, un poste P-4, un poste P-2 et un poste d'agent des services généraux (autres classes) afin de permettre le démarrage de l'activité du Groupe. Le Comité n'est pas convaincu de la nécessité d'un poste de niveau D-1 pour le chef du groupe dans la mesure où le Groupe relève du Directeur de la gestion du changement (D-2). Il convient en outre d'examiner cette question dans le cadre de l'examen des fonctions de directeur de la gestion du changement qu'a demandé le Comité dans son rapport intitulé « Mise en œuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies » (A/56/478, par. 28).**

44. Dans la section sur les pratiques optimales de maintien de la paix, il est proposé de créer cinq nouveaux postes : un poste de conseiller chargé des questions relatives au VIH/sida, de niveau P-4, et quatre postes qui seraient affectés au Groupe consultatif en matière pénale et judiciaire [1 P-5, 2 P-3 et 1 agent des services généraux (autres classes)] (ibid., par. 51 à 57). Pour ce qui est du Conseiller chargé des politiques relatives au VIH/sida, le Comité consultatif relève que ses fonctions, créées en janvier 2003, ont été assurées à titre temporaire par détachement d'un fonctionnaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, mais que cette aide n'est plus disponible. **Compte tenu de la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes de formation en collaboration avec les conseillers qui se trouvent sur le terrain et d'assurer la liaison avec les États Membres et les autres organismes du système des Nations Unies, le Comité consultatif recommande d'accepter la proposition de créer un poste de conseiller chargé des politiques relatives au VIH/sida, de niveau P-4.**

45. Le Comité consultatif rappelle que le Groupe consultatif en matière pénale et judiciaire a été créé en 2001 avec un financement du budget du compte d'appui, rattaché à la Division de la police civile et doté de deux postes de spécialiste des questions pénitentiaires (P-4) et d'un poste de spécialiste des questions judiciaires (P-4). Le Groupe est chargé de la planification, de l'évaluation et des activités de mise en route, au Siège, des éléments judiciaires et pénitentiaires des missions nouvellement créées ou des missions qui étendent leurs opérations, de fournir un appui régulier à toutes les missions, de formuler des orientations, de conseiller le personnel du Siège et de fournir des conseils et un appui technique au personnel

judiciaire et pénitentiaire des missions sur le terrain. En 2004, le Groupe a été transféré à la Section des pratiques optimales de maintien de la paix. Cela répondait au souci de ne pas placer les fonctions judiciaires, juridiques et pénitentiaires sous le commandement de la police et de prendre en compte la nature intersectorielle des questions relatives à l'état de droit, qui concernent plusieurs composantes des opérations de maintien de la paix sur le terrain et dans les services du Département des opérations de maintien de la paix, ainsi qu'à la nécessité de renforcer la capacité du Groupe de formuler des orientations et de donner des conseils. Il est proposé de renforcer le Groupe par la création des quatre postes suivants : chef de groupe (P-5), spécialiste des questions judiciaires (P-3), spécialiste des questions pénitentiaires (P-3) et assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)].

**46. Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de créer un poste de chef de groupe de niveau P-5 dans la mesure où le Groupe est maintenant rattaché à la Section des pratiques optimales de maintien de la paix, qui dispose déjà d'un responsable de niveau P-5, et qui devrait faciliter les synergies et favoriser l'efficacité en matière de gestion. Le Comité recommande d'approuver les trois autres postes proposés (spécialiste des questions judiciaires, spécialiste des questions pénitentiaires et assistant administratif) [2 P-3 et 1 agent des services généraux (autres classes)]. Outre la question de l'effectif du Groupe, son nouveau rattachement suscite certaines inquiétudes. À cet égard, le Comité met en garde contre la pratique consistant à s'éloigner du concept qui est à l'origine de la création de la section des pratiques optimales, en ajoutant des activités opérationnelles à ses fonctions analytiques.**

47. Par ailleurs, le Comité relève l'intention exprimée par le Secrétaire général de créer une unité d'assistance en matière de primauté du droit au sein du Bureau d'appui à la consolidation de la paix (A/59/2005, par. 137). Cette unité s'appuierait largement sur les ressources existantes dans l'ensemble du système et contribuerait aux initiatives nationales visant à rétablir l'état de droit dans les sociétés en prise à des conflits ou sortant d'un conflit. Les relations entre cette unité et le Groupe consultatif en matière pénale et judiciaire nouvellement renforcé n'apparaissent pas clairement. Des renseignements et des éclaircissements supplémentaires devraient être fournis à cet effet, en particulier en ce qui concerne les liens entre les activités de l'unité envisagée, au cas où elle serait créée, et celles qui sont déjà confiées au Groupe consultatif en matière pénale et judiciaire, et en ce qui concerne l'opportunité de maintenir le Groupe au sein de la Section des pratiques optimales de maintien de la paix.

48. Il est proposé de créer un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)] au sein du Service administratif (voir A/59/732, par. 58). Le Comité consultatif rappelle que, sur les trois postes d'assistant administratif proposés, un poste avait été approuvé en 2001 dans le contexte des propositions du rapport du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix. **Le Comité recommande d'accepter la proposition de créer un nouveau poste d'agent des services généraux afin de renforcer la fonction de gestion du personnel dans le Service administratif.**

#### *Autres objets de dépense*

49. Un montant de 449 000 dollars est demandé au titre des consultants, ce qui représente une augmentation de 349 000 dollars par rapport au montant approuvé

pour 2004/05, pour les produits décrits aux paragraphes 62 à 65 du rapport sur le budget. Le Comité note que l'augmentation demandée correspond aux ressources nécessaires à l'examen indépendant du Département des opérations de maintien de la paix (soit 350 000 dollars) qui a été demandé par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix à sa session de fond de 2004 (voir A/58/19) et entériné par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/315, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2004. Le Comité note que compte tenu de la date d'adoption de la résolution, aucune ressource supplémentaire n'a été ajoutée à cet effet pour la période 2004/05. Le Comité a été informé que l'examen porterait sur les points définis par le Comité spécial et que les ressources proposées à cet effet ont été déterminées sur la base d'un autre examen externe de la capacité du Département, entrepris en 2001. Les ressources prévues comprennent également le financement de services de consultant dans la Section des pratiques optimales de maintien de la paix, pour fournir un avis sur les outils à utiliser et les démarches à suivre en matière de gestion des connaissances (54 000 dollars).

50. Un montant de 390 700 dollars est proposé pour les voyages officiels, ce qui représente une augmentation de 37 100 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2004/05. Cette augmentation correspond aux crédits demandés par la Section des pratiques optimales de maintien de la paix. On trouvera des renseignements sur ce point au paragraphe 69 du rapport sur le budget.

## **Bureau des opérations**

### *Postes*

51. Il est proposé de créer 10 nouveaux postes au sein du Bureau des opérations – sept postes supplémentaires pour la Division de l'Afrique (1 D-1, 3 P-4, 1 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux autres classes) (voir A/59/730, par. 77 à 83) – et trois postes de niveau P-2 pour le Centre de situation (*ibid.*, par. 84 à 87).

52. Le Comité consultatif relève que les postes supplémentaires qui seront affectés à la Division sont proposés compte tenu de la restructuration de la Division en trois équipes sous-régionales : une pour l'Afrique centrale, une pour l'Afrique de l'Ouest et une pour l'Afrique de l'Est. En effet, la Division a besoin de dirigeants capables de prendre des initiatives sur les questions de fond compte tenu de l'augmentation de la charge de travail supplémentaire résultant de l'augmentation du nombre de missions, de l'ampleur des questions de politique qui concernent toutes ces missions, de la charge que les fonctions opérationnelles représentent au quotidien et des nouvelles modalités de coopération avec les organisations régionales. On trouvera aux paragraphes 75 et 76 du rapport sur le budget une description de la réorganisation de la Division.

53. Il est proposé de créer un poste d'administrateur général supplémentaire de niveau D-1 qui serait chargé de diriger l'équipe de l'Afrique de l'Est. Ainsi le Directeur de la Division pourrait se concentrer sur les stratégies, les grandes orientations, la direction et la gestion de la Division Afrique. Pour appuyer les trois équipes, il est proposé de créer trois postes de spécialiste des affaires politiques (P4) (*ibid.*, par. 79 à 81) et un poste de spécialiste des affaires politiques de niveau P-3 pour l'équipe d'Afrique centrale (*ibid.*, par. 82). On trouvera à l'annexe II un organigramme indiquant la nouvelle structure de la Division Afrique.

54. Le Comité consultatif recommande d'approuver le poste de niveau D-1 d'administrateur général chargé de diriger l'équipe de l'Afrique de l'Est. Le Comité estime cependant que la répartition des responsabilités entre les trois équipes n'est pas équilibrée. Il recommande d'approuver l'un des trois postes P-4 recommandés et de l'attribuer à un spécialiste des affaires politiques qui serait chargé des opérations au Soudan et des pourparlers de paix Nord-Sud menés sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Pour pourvoir aux fonctions des deux autres postes P-4 proposés, il suggère de faire appel au redéploiement. Le Comité recommande également d'approuver le poste de spécialiste des affaires politiques de niveau P-3 pour l'équipe d'Afrique centrale, à l'appui de l'ONUB, ainsi que l'un des postes d'agent des services généraux demandé pour fournir un appui administratif. Pour l'autre poste, le Comité recommande de transférer un poste de l'une des autres divisions du Bureau.

55. Le Comité consultatif recommande d'approuver les trois postes de niveau P-2 demandés pour le Centre de situation afin que les trois bureaux puissent surveiller les activités sur le terrain 24 heures sur 24 et maintenir les communications entre le Siège, les missions sur le terrain, les organisations humanitaires et les missions permanentes, compte tenu de la charge de travail que représentent actuellement les nombreuses opérations de maintien de la paix.

#### **Bureau de l'appui aux missions**

##### *Postes*

56. Un total de 18 nouveaux postes est proposé pour le Bureau de l'appui aux missions : 7 pour la Division de l'appui administratif [5 postes P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe)] et 11 nouveaux postes pour la Division de l'appui logistique [1 poste P-5, 4 postes P-4, 5 postes P-3, 1 poste d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe)].

#### **Division de l'appui administratif**

57. À la Division de l'appui administratif, il est proposé pour la Section de l'administration et des voyages un poste P-3 pour un fonctionnaire d'administration et un poste d'agent des services généraux pour un commis d'administration qui seront chargés des aspects administratifs du déploiement des observateurs de la police militaire et civile et des dispositions à prendre pour les voyages des fonctionnaires du Siège et du personnel des bureaux extérieurs ou des missions spéciales, respectivement. Il est également proposé un poste supplémentaire P-3 de fonctionnaire chargé du recrutement à la Section du recrutement et des affectations et un poste d'agent des services généraux pour un assistant chargé des ressources humaines à la Section de la planification des ressources humaines (ibid., par. 91, 92, 94 et 95).

58. Étant donné la forte augmentation des activités, le Comité consultatif recommande que les fonctions décrites ci-dessus soient financées au moyen des ressources destinées au personnel temporaire autre que pour les missions pour l'équivalent de deux postes de la classe P-3. Bien que ce montant puisse être utilisé avec souplesse, le Comité recommande également de réexaminer les

**aspects administratifs de ces fonctions afin qu'il soit fait un usage plus efficace du personnel de la catégorie des services généraux.**

59. Trois postes supplémentaires de fonctionnaire des finances sont proposés pour le Service de gestion financière. Un poste serait affecté à la Section de l'appui financier pour l'appui budgétaire et financier à fournir à la nouvelle mission des Nations Unies au Soudan. Les deux autres postes sont demandés pour la Section des mémorandums d'accord et des remboursements pour des fonctions concernant les mémorandums d'accord, le matériel appartenant aux contingents et les demandes de remboursement pour la MINUSTAH, l'ONUB et l'ONUCI (ibid., par. 97 et 98). **Le Comité consultatif recommande d'approuver deux (sur trois) des postes P-3 proposés pour le Service de gestion financière. Le Comité n'est pas convaincu de la nécessité de l'un des nouveaux postes proposés en ce qui concerne les mémorandums d'accord, le Service ayant été renforcé avec la création de six nouveaux postes d'administrateur et de cinq postes d'agent des services généraux conformément à la décision du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies.**

**Division du soutien logistique**

60. Le Comité note que le Groupe de la sécurité aérienne donne des avis sur tous les aspects de la sécurité aérienne et suggère les mesures correctives ou préventives à prendre pour faire face à des causes réelles ou potentielles d'accident; ces fonctions concernent également les mesures à prendre pour éviter et réduire les risques, tandis que la Section des transports aériens (voir *infra*, par. 64 et 65) s'occupe de la gestion des opérations aériennes et donne des conseils sur les aspects opérationnels du transport aérien. En outre, conformément aux prescriptions de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et à la réglementation internationale, le Groupe de la sécurité aérienne doit être indépendant de la gestion courante, ce qui explique qu'il relève du Service du soutien aux opérations, alors que la Section du transport aérien fait partie du Service du soutien spécialisé de la Division du soutien logistique.

61. Étant donné l'accroissement du nombre d'aéronefs gérés et la nécessité d'un nombre accru de visites aux missions pour l'aide à la sécurité, il est proposé de créer au Groupe de la sécurité aérienne un poste supplémentaire P-3 (A/59/730, par. 100). **Le Comité consultatif recommande d'approuver ce poste pour le Groupe de la sécurité aérienne. Le Groupe devrait également s'occuper de l'assurance qualité de la certification et des performances du vendeur, eu égard au respect des normes de sécurité.**

62. Un poste supplémentaire P-3 est demandé pour un fonctionnaire au Groupe du contrôle des mouvements, qui administre la rotation des contingents de la police militaire et civile et gère les mouvements de matériel entre la Base de soutien logistique des Nations Unies et les missions de maintien de la paix, et les mouvements du personnel entre les missions (ibid., par. 101 et 102). **Étant donné l'augmentation du volume de travail, le Comité recommande d'approuver le poste P-3 proposé pour un administrateur chargé du contrôle des mouvements.**

63. Deux postes supplémentaires (1 poste P-4 et 1 poste P-3) sont demandés pour le Service des communications et des technologies de l'information. Un spécialiste (P-4) des communications supervisera et gèrera de manière globale toutes les fonctions d'appui dans le domaine de l'information. La justification du poste se

fonde sur les compétences spécialisées indispensables pour l'exploitation et l'évaluation du nouveau matériel radio des missions de maintien de la paix. Un fonctionnaire chargé des systèmes informatiques (P-3) fournirait un appui au système centralisé/consolidé nécessaire pour répondre à la demande croissante d'automatisation des processus (ibid., par. 104 et 105). **Le Comité n'est pas favorable à la création du poste proposé de spécialiste P-4 des communications. L'achat de matériel radio devrait être standardisé; les compétences nécessaires pour l'exécution des tâches décrites pourraient être obtenues grâce à un redéploiement et à la formation. Le Comité recommande d'approuver le poste P-3 de fonctionnaire chargé des systèmes informatiques, étant donné la demande accrue qui doit être satisfaite; la création de ce poste devrait se traduire par des économies identifiables.**

64. Trois postes sont proposés pour renforcer la Section du transport aérien (2 postes P-4 et 1 poste P-3). Au Groupe de la gestion des aéronefs et des contrats, il est prévu un nouveau poste P-4 de fonctionnaire du transport aérien qui donnera des conseils sur la gestion des opérations aériennes des missions et la gestion des contrats, établira les demandes de ressources budgétaires, sera le principal agent de liaison entre la Section et le Service des achats et s'assurera que tous les programmes des missions relatifs au transport aérien ont bien été planifiés et justifiés. Un fonctionnaire P-3 veillerait à ce que tous les services aériens soient pleinement justifiés et lancés dans des conditions de sécurité, déterminerait les spécifications requises des aéronefs et procéderait à des analyses techniques sur la sélection des appareils et les services et l'infrastructure aéroportuaires. Un poste supplémentaire est demandé afin de renforcer les capacités en matière d'assurance de la qualité et pour les fonctions décrites dans le budget (ibid. par. 107 à 109).

65. **Le Comité consultatif rappelle que deux postes (1 poste P-4 et 1 poste P-3) ont été créés à la suite du rapport présenté par le Groupe d'étude des opérations de paix des Nations Unies, dans lequel le Groupe d'étude demandait que les recommandations de l'OACI soient appliquées (voir le document A/55/676, par. 57). Le Comité ne doute pas que ces recommandations seront appliquées. Il reconnaît l'importance des tâches à exécuter étant donné le nombre accru d'appareils aujourd'hui en exploitation, qui a augmenté de 50 % au cours de l'année passée et devrait encore progresser suite à l'expansion de la MONUC et à la mission au Soudan, qui va atteindre le niveau prévu d'opérations. Le Comité recommande donc d'approuver les postes P-4 et P-3 pour le Groupe de la gestion des aéronefs et des contrats. Cependant, le Comité ne recommande pas l'approbation du poste P-4 pour les fonctions liées à l'assurance de la qualité; ces fonctions sont un élément essentiel du bon fonctionnement du Groupe et devraient faire partie intégrante de la description d'emploi de chacun de ses membres.**

66. Il est proposé de renforcer la Section du soutien sanitaire en créant un poste P-4 de médecin. Le Comité consultatif note que la Section est chargée et responsable du soutien sanitaire dans toutes les missions sur le terrain (voir A/59/730, par. 112 à 114). Le poste est demandé compte tenu du niveau actuel du soutien fourni aux opérations de maintien de la paix et de son extension prévue à un effectif des missions de près de 80 000 membres. **Le Comité recommande d'approuver la demande concernant la création d'un poste de médecin.**

67. Le Comité consultatif prend note de la proposition de créer une nouvelle section, la Section de l'appui à la gestion du matériel appartenant aux contingents. Cette nouvelle section réunirait le Groupe de l'équipement appartenant aux contingents et le Groupe de la gestion du matériel, qui font aujourd'hui partie de la Section des approvisionnements et qui sont chargés de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU, d'une valeur de 3,5 milliards de dollars et 850 millions de dollars, respectivement. Un nouveau poste de classe P-5 est proposé, pour assurer la direction et le contrôle de la Section, encourager les synergies et améliorer l'efficacité. La Section sera dotée d'un personnel comprenant 5 administrateurs (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3) et 7 agents des services généraux (1 agent de 1<sup>re</sup> classe et 6 de classes diverses). À l'exception du poste P-5, tous ces postes existent déjà. Il a été en outre indiqué au Comité que le dispositif actuel n'avait pas permis un contrôle suffisamment strict des registres du matériel, qui était réparti entre deux bases de données. Au demeurant, la fragmentation de la gestion des registres du matériel compromet les efforts entrepris par l'Organisation pour se doter d'un dispositif global de gestion de l'équipement et du matériel et ne lui permet pas d'analyser les tendances actuelles et de formuler en temps voulu des recommandations sur les mesures à prendre et les plans à établir. **Le Comité recommande d'approuver le poste P-5 de chef de la Section de l'appui à la gestion du matériel appartenant aux contingents. Le Comité demande que des renseignements soient communiqués dans les documents budgétaires du prochain exercice au sujet des gains d'efficacité réalisés dans ce domaine au Siège et dans les missions.**

68. La Section du génie de la Division du soutien logistique demande un poste P-3 de spécialiste du génie environnemental chargé de l'exécution et du suivi des programmes de protection de l'environnement sur le terrain (ibid., par. 123). Le Comité consultatif note que les compétences nécessaires dans ce domaine n'existent pas à l'heure actuelle au sein du Département, qui devra appliquer les directives que le Programme des Nations Unies pour l'environnement s'emploie actuellement à mettre au point pour toutes les missions. **Étant donné l'importance des activités de suivi et de conseil sur les problèmes d'environnement pour la prévention de la pollution, la réduction du volume et la gestion des déchets et compte tenu des mesures à prendre dans les missions de maintien de la paix pour maîtriser les déchets dangereux, le Comité recommande d'approuver ce poste qui serait occupé par un fonctionnaire déjà en place ayant de bonnes connaissances techniques en la matière. Le Comité recommande que la Division continue de rechercher l'appui du PNUE pour la conduite de ces activités.**

69. Un poste supplémentaire d'agent des services généraux (autres classes) est demandé par la Section de cartographie pour fournir au Conseil de sécurité et aux responsables des renseignements géographiques et des cartes destinées aux séances d'information quotidiennes sur les missions de maintien de la paix (par.124). Le Comité note que ces fonctions étaient jusqu'à présent assurées par du personnel temporaire (autre que pour les missions), dont les postes n'ont pas été convertis en postes permanents en raison du transfert envisagé de la Section au Département des affaires politiques en 2001 et finalement au Département des opérations de maintien de la paix en 2004. **Le Comité recommande d'approuver ce poste.**

### *Nouvelles justifications*

70. Un poste P-4 de fonctionnaire des finances fait l'objet d'une nouvelle justification au Service de gestion financière (ibid., par. 125). Le titulaire du poste a cessé ses fonctions en juin 2004, et le relais a été assuré par du personnel temporaire en attendant un examen sur la possibilité d'utiliser ce poste pour l'amélioration et le renforcement des moyens disponibles pour donner au Département des opérations de maintien de la paix, au Département des affaires politiques, aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales des conseils sur la budgétisation axée sur les résultats. Le Département des opérations de maintien de la paix a l'intention de publier un nouvel avis de vacance pour ce poste. **Le Comité approuve cette proposition.**

### **Ressources pour le financement de dépenses autres que les dépenses de personnel**

71. Les ressources proposées au titre des voyages s'élèvent à 528 400 dollars (en baisse de 26 200 dollars), soit 4,7 % par rapport au montant approuvé pour 2004/05 (pour la ventilation des dépenses, voir ibid., par. 135 à 143). L'essentiel des dépenses au titre des voyages a trait à la formation (333 800 dollars) (ibid., par. 143). Au sujet de la formation, le Comité consultatif note que le total des dépenses de formation pour le Bureau de l'appui aux missions s'élève à 534 800 dollars et que ce montant comprend, à l'exclusion des frais de voyage liés à la formation, un crédit de 165 000 dollars pour les consultants (voir *infra*) et 66 000 dollars pour les honoraires, les fournitures, les services et le matériel en rapport avec la formation.

72. Les ressources prévues pour les consultants s'élèvent à 221 000 dollars (en baisse de 125 000 dollars), soit 36,1 %, par rapport au montant approuvé pour 2004/05 (ibid., par. 129 à 134). Comme indiqué au paragraphe précédent, des ressources de 165 000 dollars sont prévues pour des activités en rapport avec la formation, pour l'élaboration de programmes en ligne sur le déroulement des carrières du personnel des missions (96 000 dollars) et pour trois programmes de formation à la gestion du personnel, à l'intention de 60 fonctionnaires (69 000 dollars).

73. Un montant de 335 100 dollars est demandé au titre du personnel temporaire autre que pour les missions afin de fournir l'appui nécessaire à la Section du recrutement et des affectations du Service de la gestion du personnel, d'éviter des retards dans les nominations aux postes vacants dans les missions et de fournir l'appui administratif nécessaire pour les procédures de recrutement et d'affectation (283 100 dollars), compte tenu de l'ampleur prise par les opérations de maintien de la paix; et afin d'élaborer à l'intention du Service de gestion financière un module de formation sur les finances des missions (65 000 dollars), ainsi que des modèles de budget standardisés pour les missions complexes et les missions à moyenne et petite échelle (32 000 dollars).

### **Division militaire**

#### *Postes*

74. Il est proposé d'ajouter au personnel financé par le compte d'appui un poste supplémentaire P-4 s'ajoutant aux 79 postes du budget précédent (61 postes

d'administrateur et 18 postes d'agent des services généraux). Ce nouveau poste irait à un fonctionnaire chargé de la formation qui s'occuperait de la formation de la police, élaborerait et diffuserait de la documentation pédagogique, coordonnerait les formations dispensées soit directement soit en soutenant des initiatives nationales ou régionales, et administrerait et évaluerait au moins trois stages par an (ibid., par. 146).

75. Le total des ressources demandées pour 2005/06 pour le Service de la formation et de l'évaluation s'élève à 2 100 000 dollars (dont 1 463 000 dollars pour les voyages liés à la formation et 637 000 dollars pour les honoraires, les fournitures, les services et le matériel. Le Comité consultatif note que, sur le total consacré à la formation, 440 000 dollars concernent la police civile et 1 660 000 dollars les militaires. On trouvera à l'annexe III le détail des activités proposées pour 2005/06. Les ressources demandées pour 2004/05 s'élevaient à 1 889 000 dollars. La différence s'explique par l'augmentation de 12 % des activités de formation, qui répond à un surcroît de demande des États Membres qui souhaitent bénéficier de programmes de formation au maintien de la paix (ibid., par. 156 et 157).

76. Le Comité consultatif recommande d'approuver la création du poste pour permettre à la Division militaire de répondre aux exigences croissantes de la formation de la police civile. Il constate que les États Membres insistent sur l'intérêt de la formation des soldats et des policiers. Le prochain projet de budget devrait donner des informations sur la stratégie adoptée pour dispenser la formation voulue et, notamment, utiliser les capacités actuelles.

#### *Autres objets de dépense*

77. Les ressources de 88 700 dollars demandées au titre des consultants accusent une augmentation de 22 700 dollars par rapport à 2004/05, conséquence de la mise en œuvre de la politique relative aux menaces chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires dans les missions de maintien de la paix, domaine dans lequel le Département ne dispose pas des compétences nécessaires. La demande concerne un montant de 62 500 dollars destiné à l'évaluation des composantes militaire/civile de quatre missions de maintien de la paix (MONUC, MINUL, MINUSTAH et ONUCI). Le Comité consultatif fait observer que d'autres organismes des Nations Unies disposent en abondance de compétences en matière d'armes de destruction massive. Le Département des opérations de maintien de la paix devrait chercher à en tirer parti avant d'engager des consultants. Les montants économisés devraient être indiqués dans le rapport sur l'exécution du budget de 2005/06.

### **Division de la police civile**

#### *Postes*

78. Il est proposé de renforcer la Division de la police civile de cinq postes supplémentaires imputés sur le compte d'appui [1 poste D-1, 1 poste P-5, 2 postes P-4, 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)]. À l'heure actuelle, la Division compte 22 postes ainsi financés (18 postes d'administrateur et 4 postes d'agent des services généraux), sans compter les deux postes liés du Groupe consultatif pour le droit pénal et les questions judiciaires transférés en 2004 au Groupe des pratiques optimales de maintien de la paix (voir ci-dessus, par. 45). **Le prochain budget du compte d'appui devrait donner des informations sur les**

**relations de travail et la coordination en matière maintien de l'état de droit avec le Groupe des pratiques optimales.**

79. Le Comité consultatif constate qu'il est proposé de scinder la Division de la police civile en deux sections : la Section de la gestion de l'appui aux missions couvrant les opérations de la composante de police civile dans 13 missions de paix, et la Section des politiques stratégiques et du renforcement des capacités, élaborant la stratégie et les concepts d'opérations intégrés et procédant à l'évaluation des opérations éventuelles et des opérations actuelles des 13 composantes de police civile en service.

80. Il est proposé de créer un poste D-1 pour un Conseiller adjoint de la police qui secondera le Conseiller de la police (D-2) dans la gestion de la Division et prendra la responsabilité d'ensemble des activités courantes de celle-ci (ibid., par. 158 à 160). Ces fonctions sont actuellement assumées par un Conseiller principal pour les questions de police (P-5), qui dirigerait alors la Section de la gestion et de l'appui aux missions. **Le Comité consultatif estime que le fait que le Conseiller de police civile soit appelé à des fonctions de représentation supplémentaires ne justifie pas la création d'un poste d'adjoint, le Conseiller de police civile devrait s'occuper de la gestion de la Division. L'évolution de la structure de la Division invite également le Comité à ne pas recommander pour l'instant la création du poste en question.**

81. La Section de la gestion de l'appui aux missions, qui sera dirigée par l'ancien Conseiller principal pour les questions de police (P-5), comprendrait 10 administrateurs et 3 agents des services généraux, dont le poste P-4 supplémentaire qu'il est proposé de créer à l'intention d'un fonctionnaire chargé des questions liées à la constitution de forces de police civile (ibid., par. 176), et le poste d'agent des services généraux (autres classes) destiné à un assistant administratif (par. 161). **Le Comité se prononce contre la création du poste P-4 supplémentaire : certaines des fonctions envisagées, dont celles qui sont liées au recrutement et aux affectations, sont assumées par la Section de l'appui administratif, d'autres pourraient être confiées aux administrateurs dont la Section dispose déjà. Ayant reçu des informations supplémentaires, le Comité recommande d'approuver le poste d'agent des services généraux. Il estime toutefois que la volonté d'améliorer la répartition des postes entre administrateurs et agents des services généraux ne devrait pas servir de justification à l'avenir.**

82. Il est demandé un nouveau poste P-5 pour le Chef de la Section des politiques stratégiques et du renforcement des capacités qui doit assurer l'administration, la gestion et la coordination des travaux de sept administrateurs et d'un agent des services généraux (ibid., par. 163), et un nouveau poste P-4 pour la planification des opérations, en renfort des capacités dont dispose la Division pour définir de nouvelles orientations et élaborer des plans afin de faire face aux défis qui attendent la police civile dans le cadre des nouvelles opérations et en partenariat avec les organismes et programmes des Nations Unies et les organisations régionales (ibid., par. 165). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création du poste P-5 pour le chef de la Section des politiques stratégiques et du renforcement des capacités, qui permettra d'obtenir une structure équilibrée dans chacune des deux grandes unités de la Division et d'établir des voies hiérarchiques plus claires (voir A/58/746, par. 25). Il recommande d'approuver la création du poste**

**P-4 à la Section des politiques stratégiques et du renforcement des capacités, les fonctions du titulaire devant être, selon ce qu'il a appris, centrées sur la région de l'Afrique.**

**Service administratif du Département des opérations de maintien de la paix : dépenses centralisées**

83. Le montant total demandé pour l'informatique au Département des opérations de maintien de la paix s'élève à 5 241 200 dollars, soit 638 400 dollars (13,9 %) de plus qu'en 2004/05. Cette augmentation est imputable à l'entretien et à l'amélioration du site Web de la Section des pratiques optimales de maintien de la paix (100 000 dollars) et à de nouvelles réalisations, à savoir la création du portail du Département (925 000 dollars) [voir A/59/730, par. 184 e)] et le progiciel de gestion des contenus (312 500 dollars), qui a pour fonction de gérer le flux de documents et le cycle de vie des contenus dans leur totalité (voir *ibid.*, par. 184 f) et ci-dessous, par. 124 à 128).

84. Le Comité consultatif a appris que le Département disposait des ressources suivantes pour son secteur informatique : 1 283 100 dollars pour l'acquisition de matériel, 705 600 dollars pour les réparations et l'entretien et 3 250 500 dollars pour les services (dont 303 000 dollars pour les droits et licences et 187 000 dollars pour les progiciels).

**2. Cabinet du Secrétaire général**

85. Il est proposé de créer au Cabinet du Secrétaire général deux nouveaux postes imputés sur le compte d'appui : un poste P-5 pour un spécialiste des questions politiques et un poste d'agent des services généraux pour un assistant administratif. Actuellement, le Cabinet dispose de trois postes inscrits au compte d'appui [1 D-2, 1 D-2, 1 P-5, 1 agent des services généraux (autres classes)]. L'augmentation de 78 100 dollars correspond à l'inscription pour la première fois au compte d'appui de ressources transférées du budget ordinaire en raison du nombre de postes demandés pour inscription au compte d'appui.

**86. Le Comité consultatif recommande de créer les postes demandés [1 P-5 et 1 agent des services généraux (autres classes)] en raison de l'augmentation du volume de documents relatifs au maintien de la paix à viser et traiter, liés notamment aux déplacements du Secrétaire général, et des autres objets de dépense prévus pour le Cabinet du Secrétaire général.**

**3. Bureau de l'Ombudsman de l'ONU**

87. Le Comité consultatif rappelle qu'un montant de 128 200 dollars prélevé sur le compte d'appui a été affecté pour la première fois en 2004/05 au Bureau de l'Ombudsman de l'ONU, créé en octobre 2002. Pour 2005/06, une augmentation de 162 600 dollars est demandée au titre d'un nouveau poste d'agent des services généraux destiné à un assistant administratif. Le montant en question couvre ce nouveau poste et les changements apportés aux coûts salariaux standard, qui expliquent l'augmentation de 143 700 dollars pour les postes et dépenses connexes au titre des autres objets de dépense (augmentation de 18 900 dollars). **Le nombre d'affaires soumises au Bureau l'année passée ayant augmenté de 25 %, le Comité recommande d'approuver la création du poste d'agent des services généraux et les dépenses qui y sont liées.**

#### 4. Bureau des services de contrôle interne

##### *Postes*

88. Il est proposé de faire passer de 61 en 2004/05 (44 administrateurs et 17 agents des services généraux) à 106 en 2005/06 (75 administrateurs et 31 agents des services généraux) le nombre de postes imputés sur le compte d'appui. Les modifications sont les suivantes :

- 2 postes supplémentaires (1 P-5 et 1 P-4) à la Division de l'audit interne (New York) (ibid., par. 204 et 207);
- 2 postes supplémentaires au Groupe régional des investigations de Vienne [1 D-1 et 1 poste d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe)] (ibid., par. 215 et 218);
- 2 postes d'enquêteur à la Division des investigations (New York) (ibid., par. 213);
- 28 postes (4 P-4, 12 P-3 et 12 agents des services généraux recrutés sur le plan national) aux groupes d'enquêteurs résidents à la MONUC, la MINUL, la MINUSTAH et l'ONUB;
- 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) pour un assistant au recrutement au Service administratif (ibid., par. 222);
- 10 postes supplémentaires d'auditeur résident (3 P-5, 3 P-4 et 4 P-3) (ibid., par. 232 et 233).

89. Au 30 juin 2005, cinq postes [1 P-5, 2 P-4 et 2 agents des services généraux (autres classes)] devraient être vacants au Bureau des services de contrôle interne (ibid., par. 233). Quatre d'entre eux font l'objet de nouvelles justifications conformément au paragraphe 12 de la résolution 58/298 de l'Assemblée générale et suite aux observations du Comité consultatif lui-même (voir A/58/760, par. 20 à 22, et ci-dessous, par. 102). Un poste d'agent des services généraux (autres classes) du Groupe de maintien de la paix de la MINUK ne se justifie plus; il est proposé de le supprimer au 1<sup>er</sup> juillet 2005 (A/59/730, par. 228). **Le Comité recommande d'accepter les nouvelles justifications invoquées.**

90. Il est proposé (ibid., par. 229) de transférer à la Division de l'audit interne, pour renforcer les capacités à New York, un poste P-4 relevant actuellement du Cabinet du Secrétaire général adjoint.

##### **Division de l'audit interne**

91. Il est proposé de créer à la Division de l'audit interne un nouveau poste P-5 de coordonnateur résident de l'audit des missions de maintien de la paix (ibid., par. 204). Le Comité consultatif rappelle que le poste D-1 du Chef du Service de l'audit du maintien de la paix a été créé en conséquence du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies afin de coordonner les activités de 18 auditeurs résidents. Bien que les justifications présentées soient peu convaincantes, le Comité note que les fonctions liées au poste en question consisteraient notamment à contrôler et superviser sur le terrain les activités des auditeurs résidents des missions et l'équipe d'audit au Siège, à coordonner et planifier l'aide à prévoir pour les audits horizontaux des domaines intersectoriels, par exemple la passation de marchés, les projets à effet rapide et les

vacances de poste, et à participer à la sélection des auditeurs résidents à recruter. **Les explications supplémentaires qu'il a reçues ont convaincu le Comité que le poste était nécessaire; il recommande donc de le créer.**

92. Il est proposé de créer un poste P-4 pour un auditeur des ressources informatiques (ibid., par. 207). Le Comité consultatif rappelle qu'un poste identique avait été demandé dans le projet de budget pour 2004/05. Il avait alors douté de sa nécessité puisqu'un autre poste du même niveau avait été déployé vers un service différent (A/58/760, par. 52). Il a appris que le poste redéployé était consacré au développement des systèmes informatiques pour le Bureau des services de contrôle interne alors que le poste demandé actuellement permettrait de procéder à l'audit des ressources informatiques des missions de maintien de la paix, eu égard aux montants mis en cause à cette fin au Siège et dans les missions, en vue de déterminer les risques auxquels les missions de maintien de la paix sont le plus exposées et qui pourraient entraîner des pertes importantes. **Le Comité recommande d'accepter la création du poste P-4 demandé.**

### **Division des investigations**

93. Le Comité consultatif note que les moyens demandés pour 2005/06 au niveau régional en matière d'investigations se sont transformés, depuis l'adoption de la résolution 57/318 de l'Assemblée générale en un système consistant « à recourir à la fois à des enquêteurs de région et à des enquêteurs résidents, ces derniers étant affectés à des missions importantes auxquelles ils [fournissent] des services », comme le dit le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la première année d'expérience de l'emploi d'enquêteurs de région à Vienne et Nairobi (A/59/546, par. 39), Vienne devenant de fait tête de réseau en matière d'investigation. Le même rapport donne un aperçu du nombre de dossiers traités pendant la période 2003/04 dans les deux centres, présente les affaires sur lesquelles il a été enquêté et envisage les besoins futurs.

94. Cela étant, le projet de budget analyse la charge de travail prévue pour la période 2005/06 : et qualifie d'« important » le tiers des 430 dossiers prévus, selon le profil d'évaluation des risques utilisé par le Bureau des services de contrôle interne pour évaluer les affaires en termes de pertes financières, de menaces pour la sûreté des personnes, de risques d'actes criminels, d'effets sur la crédibilité de l'Organisation ou de la mission, de tendances et de schémas. Le temps nécessaire en moyenne pour traiter une affaire est passé de 250 à 340 heures de travail (A/59/730, par. 209 et 210).

95. Le Comité consultatif constate qu'il est proposé de renforcer le centre régional de Vienne aux fins de suivre toutes les opérations de maintien de la paix et de procéder aux investigations nécessaires, en augmentant le nombre de postes imputés au compte d'appui, qui passeraient de huit [1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 2 agents des services généraux (autres classes)] à 10 grâce à l'adjonction de deux nouveaux postes : un poste D-1 pour le Chef du Service des opérations de maintien de la paix, chargé de définir les priorités et de coordonner les activités avec le Département des opérations de maintien de la paix, et un poste d'agent des services généraux de 1<sup>re</sup> classe pour un assistant enquêteur (ibid., par. 215 et 218). Selon l'annexe II au projet de budget, le service concerné compte en outre huit postes émergeant au budget ordinaire. **Le Comité consultatif approuve la création du poste D-1 pour**

**le Chef du Service des opérations de maintien de la paix, et du poste d'agent des services généraux pour l'assistant enquêteur à Vienne.**

96. Il est proposé de renforcer le bureau de New York de deux enquêteurs (P-3) chargés de participer au traitement des dossiers au Siège et de seconder les enquêteurs résidents demandés pour la MINUSTAH (ibid., par. 213). La Division des investigations dispose actuellement à New York de neuf postes inscrits au budget ordinaire mais n'a aucun poste imputé sur le compte d'appui. Le Centre régional de Nairobi devrait conserver son effectif de huit postes : trois inscrits au budget ordinaire (1 P-4, 1 P-3 et 1 agent local) et cinq au compte d'appui [2 P-4, 2 P-3, 1 agent des services généraux (autres classes)]. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste d'enquêteur P-3 à New York, eu égard aux besoins en enquêteurs résidents dont il est questions ci-dessous au paragraphe 98.**

97. Le Comité consultatif note qu'il est envisagé de renforcer les capacités d'enquête en créant des équipes d'enquêteurs résidents auprès de quatre missions (la MONUC, la MINUSTAH, l'ONUB et la MINUL) pour traiter au plus vite les allégations d'exploitation et de violences sexuelles ainsi que d'autres problèmes urgents importants au moment où ils se font jour (ibid., par. 219). Il est demandé pour cela 28 postes (4 P-4, 12 P-3, 8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour des traducteurs, et 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour des assistants administratifs) (ibid., par. 209 à 221), puisque chaque mission recevrait une dotation de sept postes (1 P-4, 3 P-3, 2 traducteurs et 1 assistant administratif), ce qui permettrait de lui affecter deux équipes de deux administrateurs (les normes internationales exigeant deux personnes par dossier) capables de se déplacer de leur propre mission à une autre.

**98. Le prochain budget du compte d'appui devrait présenter l'analyse du rôle, des fonctions et des besoins du programme d'investigations, notamment ceux des centres régionaux et du corps d'enquêteurs résidents. Il sera alors possible d'arrêter la structure définitive de la Division.**

**99. Dans l'attente de cette analyse et de précisions sur la charge de travail à prévoir, et compte tenu de l'effectif d'enquêteurs disponible à Vienne, à New York et à Nairobi, ainsi que de la latitude accordée pour les déplacements, le Comité consultatif recommande d'approuver la création de 16 postes imputés sur le compte d'appui (4 P-4, 4 P-3, 4 traducteurs recrutés sur le plan national et 4 assistants administratifs recrutés sur le plan national), ce qui permettra de doter chaque mission d'une équipe de deux personnes, et l'engagement de personnel temporaire équivalant à quatre postes P-3 et deux postes de traducteur recruté sur le plan national pour seconder ces équipes, s'il y a lieu.**

#### **Service administratif**

100. Un poste d'agent des services généraux (autres classes) supplémentaire est demandé pour un assistant au recrutement au Service administratif; le titulaire sera chargé des fonctions mentionnées au paragraphe 222 du projet de budget. **Comme le Service administratif dispose déjà de neuf postes (six inscrits au budget ordinaire et deux au compte d'appui), dont un d'agent des services généraux prévu pour la période de 2004/05, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver pour l'instant la création du poste demandé.**

### Auditeurs résidents

101. Il est proposé de faire passer l'effectif des auditeurs résidents de 32 personnes en 2004/05 à 42 – assistants compris – en 2005/06, soit un accroissement net de 10 postes correspondant au transfert au compte d'appui de postes actuellement imputés sur les budgets de la MINUSTAH, de l'ONUB et de l'ONUCI. La répartition et les réaffectations sont fonction de la complexité de chaque mission et de l'importance de son budget, comme le montre le tableau du paragraphe 232 du projet de budget et l'explique le paragraphe qui le suit.

102. Dans son rapport sur le compte d'appui pour la période 2004/05, le Comité consultatif constatait qu'un nouveau bureau allait être créé pour le Moyen-Orient avec une dotation de deux postes nouveaux (1 P-5 et 1 P-4) pour superviser l'audit interne de la FINUL, de la FNUOD, de l'UNFICYP, de la MONUG et de la MINURSO (A/58/760, par. 57). Les missions en question dépendaient auparavant de New York, qui organisait des tournées occasionnelles tous les trois ans. Or, les postes en question ne sont pas encore pourvus et font l'objet de nouvelles justifications (A/59/530, par. 224 et 225); il est de surcroît proposé d'ajouter au bureau en question un nouveau poste d'agent des services généraux [ibid., par. 233 m)]. Le Comité note que les fonctions attachées aux postes vacants ont été assumées par des fonctionnaires détachés de New York et d'autres missions de maintien de la paix. **Le Comité espère que les postes vacants au bureau du Moyen-Orient seront rapidement pourvus parce que ce bureau est chargé de l'audit de cinq missions.**

103. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition concernant le corps de 42 auditeurs résidents ainsi que la création des nouveaux postes, mais il rappelle en même temps que ce corps de fonctionnaires n'est en aucune manière une dotation permanente et que son effectif doit évoluer avec l'achèvement des missions ou le lancement de nouvelles opérations.** Il note à cet égard que des deux postes affectés à la MANUTO, le poste P-4 est supprimé et le poste d'agent des services généraux redéployé à la MONUC.

### *Autres objets de dépense*

104. Les ressources demandées pour les voyages s'élèvent à 1 223 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 416 800 dollars (51,6 %) (ibid., par. 243). L'essentiel de cette augmentation est imputable au transfert des postes d'auditeur résident et à la création de postes nouveaux à la Division de l'audit interne et dans les groupes des investigations.

105. Les ressources demandées pour les installations et infrastructures, soit 261 100 dollars (en augmentation de 237 200 dollars par rapport au crédit de 23 900 dollars de 2004/05) visent la location de locaux à Vienne et à Nairobi, dorénavant inscrite au budget du Bureau des services de contrôle interne et non plus à celui du Département de la gestion. Elles correspondent aussi aux postes nouveaux demandés pour le Cabinet et les groupes d'investigation de Nairobi et de Vienne, ainsi qu'à l'achat de mobilier.

106. Le Comité consultatif a appris que la productivité avait fait des progrès considérables ces trois dernières années, grâce notamment à la création d'un système de gestion intégrée des dossiers qui permettra bientôt aux responsables et aux enquêteurs de retrouver et de suivre toutes les affaires, où qu'elles se situent,

par des moyens électroniques sûrs, grâce aussi aux audits horizontaux qui permettent de couvrir plusieurs missions sous un angle thématique et, de façon économique et coordonnée; grâce encore à une nouvelle filière d'établissement des rapports qui permet au Directeur de la Division de l'audit de faire paraître un rapport plus détaillé et de meilleure qualité après contrôle de la qualité au Siège, et grâce enfin à une procédure plus élaborée d'évaluation des risques par la Division des investigations.

## 5. Département de la gestion

### Bureau du Secrétaire général adjoint

#### *Postes*

107. Trois nouveaux postes sont proposés :

- Un poste de fonctionnaire chargé des services du secrétariat (P-3), pour le secrétariat de la Cinquième Commission;
- Un poste de juriste (P-3), pour le secrétariat de la Commission paritaire de recours;
- Un juriste (P-4) pour la Liste des conseils.

108. Le poste de la classe P-3 demandé au secrétariat de la Cinquième Commission permettrait à ce dernier de renforcer sa capacité d'assurer le service des réunions officielles et consultations officieuses liées à l'augmentation de la charge de travail occasionnée par le nombre croissant des opérations de maintien de la paix. **Le Comité consultatif estime que le Secrétariat devrait continuer à utiliser les ressources disponibles au Département de la gestion, ou au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences lorsque cela est possible, pendant les périodes de pointe.**

109. Un nouveau poste de juriste (P-3) est demandé au secrétariat de la Commission paritaire de recours pour faire face à l'augmentation du nombre des affaires relevant des opérations de maintien de la paix et traiter l'arriéré de 46 dossiers (*ibid.*, par. 279). Un autre poste de juriste (P-4) est demandé pour la Liste des conseils (*ibid.*, par. 284). L'Assemblée générale a adopté sa résolution 59/283 sur l'administration de la justice au moment où le Comité consultatif achevait l'établissement du présent rapport. Au paragraphe 47 de cette résolution, elle a décidé que le Secrétaire général chargerait un groupe d'experts externes indépendants de réfléchir à la refonte du système d'administration de la justice. Ainsi qu'il lui a déjà indiqué, le Comité consultatif compte revenir sur la question de l'administration de la justice dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007. **Compte tenu des circonstances, le Comité consultatif recommande, pour l'heure, l'ouverture de crédits au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin de résorber l'arriéré accumulé.**

### Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

#### *Postes*

110. Au total, sept nouveaux postes sont proposés pour le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité :

- Deux postes de la classe P-3 pour des fonctionnaires du budget à la Division du financement des opérations de maintien de la paix;
- Deux postes de la classe P-3 pour des fonctionnaires des finances à la Section des comptes des opérations de maintien de la paix;
- Trois postes d'aide-comptable, à pourvoir par des agents des services généraux (autres classes).

111. Les deux postes de fonctionnaire du budget à la Division du financement des opérations de maintien de la paix sont demandés pour renforcer la capacité d'appuyer l'ONUB et la MONUC, comme suite à un examen interne des besoins (ibid., par. 291 à 295). Le Comité consultatif croit cependant comprendre que l'examen d'ensemble du Bureau, prévu pour 2004 (A/58/760), n'avait pas encore été effectué. **En attendant les résultats de cet examen, le Comité consultatif recommande l'approbation d'un des deux postes de la classe P-3 demandés à la Division du financement des opérations de maintien de la paix. Le deuxième poste devrait être redéployé à l'intérieur du Département de la gestion.**

112. À la Division de la comptabilité, deux nouveaux postes de fonctionnaire des finances (P-3) sont demandés pour faire face à la forte augmentation, actuelle et prévisible, du nombre d'opérations à comptabiliser et des activités d'appui. En outre, trois nouveaux postes d'aide-comptable, à pourvoir par des agents des services généraux (autres classes), sont proposés à la Section des comptes des opérations de maintien de la paix, à la Section des états de paie et aux Services des assurances et des décaissements (ibid., par. 298 à 300).

113. Le Comité consultatif rappelle qu'il avait demandé un examen externe de la gestion de la Division de la comptabilité (A/57/776, par. 90). Cette demande a été prise en considération dans l'examen d'ensemble mentionné plus haut. **Le Comité consultatif considère que l'application de nouveaux outils de gestion devrait déboucher sur une révision des procédures comptables. En attendant cet examen et cette révision, il recommande l'approbation d'un poste de la classe P-3 à la Section des comptes des opérations de maintien de la paix et de deux postes d'agent des services généraux à la Division de la comptabilité.**

#### *Autres objets de dépense*

114. Le montant de 841 900 dollars demandé pour les dépenses autres que les postes fait apparaître une diminution de 43 200 dollars par rapport au montant de l'exercice 2003/04, qui s'explique principalement par la réduction des crédits demandés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des consultants et des voyages. Le montant de 409 000 dollars prévu pour le personnel temporaire doit permettre d'éviter l'accumulation d'arriérés à la Division de la comptabilité (300 000 dollars) et de faire face à l'augmentation de la charge de travail liée aux opérations en devises et aux placements à la Trésorerie (109 000 dollars).

115. Le montant de 64 400 dollars demandé au titre des consultants servira à couvrir l'achèvement et le perfectionnement du système de gestion de la trésorerie SWIFT, qui permettra d'automatiser le rapprochement des opérations de trésorerie et de placement et le regroupement des comptes bancaires et, ce faisant, de simplifier la gestion des comptes et de réduire les frais généraux bancaires. Le Comité consultatif rappelle que des ressources avaient été demandées à cette fin

dans le projet de budget pour 2004/05 (A/58/760, par. 66). Il a été informé que le montant proposé servirait à financer des améliorations concernant le rapprochement des opérations et le regroupement des comptes. En outre, étant donné que les deux tiers de l'ensemble des transactions concernent des opérations de maintien de la paix et que les deux tiers des comptes bancaires servent au financement de ces dernières, il a été demandé d'inscrire, pour l'exercice 2005/06, un montant représentant les deux tiers du coût de ces améliorations au compte d'appui et le tiers restant au budget ordinaire.

116. Le montant demandé au titre des voyages (201 000 dollars) fait apparaître une diminution de 13 400 dollars par rapport à 2004/05. Sur ce total, un montant de 71 000 dollars est prévu pour les voyages liés à la formation. Le montant total des crédits demandés pour la formation s'élève à 142 500 dollars, le solde de 71 500 dollars correspondant aux honoraires. Le Comité consultatif note à ce propos que 215 agents de missions seront formés à l'application du système amélioré de contrôle de l'utilisation des fonds. Les autres activités de formation prévues sont décrites dans le tableau figurant au paragraphe 311 du projet de budget.

### **Bureau de la gestion des ressources humaines**

#### *Postes*

117. Un nouveau poste de médecin, à la classe P-4, est proposé à la Division des services médicaux, afin de faire face aux besoins (qui ne devraient pas diminuer) de 16 missions de maintien de la paix et à l'augmentation attendue de la charge de travail (A/59/730, par. 319). Dans la pratique, ces fonctions sont exercées depuis 1999 par du personnel temporaire (autre que pour les réunions). **Le Comité consultatif recommande l'approbation du nouveau poste de médecin.**

#### *Autres objets de dépense*

118. Le montant demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) s'élève à 272 100 dollars, soit une augmentation de 31 500 dollars par rapport à 2004/05. Les dépenses prévues sont décrites aux paragraphes 326 à 331 du projet de budget. Un montant de 95 800 dollars est demandé au titre du personnel temporaire pour recruter un juriste de la classe P-4 au Groupe du droit administratif pendant une période de six mois, afin de traiter les affaires d'exploitation et de sévices sexuels communiquées par les missions de maintien de la paix. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport, ce juriste aidera de surcroît le Département des opérations de maintien de la paix à élaborer une stratégie de prévention concernant le personnel civil et à mettre en place des politiques et mécanismes de surveillance adaptés à chaque mission (ibid., par. 329).

119. Les ressources demandées au titre des consultants (370 000 dollars) sont en diminution de 44 700 dollars par rapport à celles approuvées pour 2004/05. Un montant de 300 000 dollars est prévu pour financer les activités de formation de la Division de la valorisation des ressources humaines (voir ibid., par. 332, tableau, et par. 335). Le montant total des crédits demandés au titre de la formation s'élève à 334 800 dollars, le solde comprenant un montant de 29 800 dollars destiné à couvrir les dépenses liées aux voyages et un montant de 5 000 dollars pour les honoraires, les fournitures, les services et le matériel.

## Bureau des services centraux d'appui

### *Postes*

120. Deux nouveaux postes sont proposés à ce bureau :

- Un poste de la classe P-5 pour le chef de la Section de la logistique et des transports (ibid., par. 351);
- Un poste de la classe P-4 pour un spécialiste de la gestion de l'information à la Section des archives et de la gestion des dossiers (ibid., par. 356).

121. Le Comité consultatif rappelle que le poste de chef de la Section de la logistique et des transports avait été demandé dans le projet de budget pour 2004/05. Il avait recommandé à l'époque la réalisation d'une étude de la gestion des effectifs et de la structure institutionnelle de la Division des achats, toutes sources de financement confondues. Des données détaillées s'y rapportant sont présentées aux paragraphes 343 à 351 du projet de budget. **Se fondant sur ces renseignements, le Comité consultatif recommande l'approbation du poste de la classe P-5 pour le chef de la Section de la logistique et des transports.**

122. Les fonctions rattachées au poste de spécialiste de la gestion de l'information demandé à la classe P-4 comprennent non seulement la fourniture de services consultatifs et la liaison avec le Département des opérations de maintien de la paix et toutes les missions pour les questions liées aux dossiers, mais aussi la gestion efficace des dossiers provenant des missions lorsqu'ils arrivent au Siège (voir ibid., par. 356 et 357). Le Comité consultatif relève qu'aucune ressource n'a encore été inscrite au compte d'appui à cette fin, alors que 60 % des demandes de documentation émanant du public et des États Membres concernent les activités de maintien de la paix. De plus, environ 4 000 cartons de documents provenant des missions de maintien de la paix sont actuellement en attente de traitement, et leur nombre devrait augmenter.

123. Le Comité consultatif constate par ailleurs que, pour assurer le stockage, le classement et l'archivage appropriés des documents relatifs aux activités de maintien de la paix, la Section des archives et de la gestion des dossiers procède avec la Division de l'informatique au téléchargement des dossiers dans le programme de progiciel de gestion des contenus (voir plus bas) et qu'il est proposé, compte tenu du nombre de documents à récupérer, d'appuyer ces activités en recrutant au titre du personnel temporaire un agent à la classe P-2 (voir A/59/730, par. 364). **Le Comité consultatif recommande l'approbation du poste de spécialiste de la gestion de l'information.**

### *Autres objets de dépense*

124. Le montant demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) s'élève à 369 400 dollars, soit une augmentation de 266 200 dollars par rapport à 2004/05. Cette différence s'explique par les dépenses que le Service des achats devrait engager pour la réalisation d'opérations de fret par trois agents des services généraux recrutés au titre du personnel temporaire, comme suite à une étude des arrangements actuels d'expédition des marchandises effectuée sur la recommandation du Bureau des services de contrôle interne. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 363 du projet de budget, les économies réalisées dans le cadre de cette initiative et grâce à l'amélioration des procédures seront décrites dans le cadre

de la présentation du projet de budget pour 2007/08. Un montant de 120 200 dollars est demandé pour recruter à la classe P-2 un agent qui sera chargé de cataloguer et d'archiver, sous la supervision du spécialiste de la gestion de l'informatique (dont le poste est également proposé), quelque 4 000 cartons de dossiers provenant des missions de maintien de la paix.

125. Le montant demandé au titre des consultants s'élève à 1 433 400 dollars, soit une augmentation de 1 371 400 dollars par rapport au montant de 62 000 dollars approuvé pour 2004/05. Cet écart est imputable aux deux projets pilotes exécutés par la Division de l'informatique, à savoir : le progiciel de gestion des contenus et le progiciel de gestion de la relation client. Ces deux outils informatiques permettront de conserver et de consulter les données et les documents de l'Organisation (ibid., par. 367 à 376).

126. Sur le montant total de 579 600 dollars destiné au programme concernant le progiciel de gestion de la relation client, un montant de 401 600 dollars est prévu au titre des consultants pour les activités de configuration et d'exécution (ibid., par. 372), un montant de 135 000 dollars est prévu au titre des consultants pour la formation (par. 374) et un montant de 43 000 dollars est prévu au titre des voyages (dont 18 000 dollars pour ceux liés à la formation et 25 000 dollars pour les visites dans les missions liées à l'exécution du programme).

127. Le montant total des dépenses prévues dans le projet de budget de 2005/06 pour le progiciel de gestion des contenus, qui s'élève à 1 023 100 dollars, tient compte du coût initial des travaux de planification, de configuration et de mise en place de l'infrastructure du système, qui auront lieu au cours de l'exercice 2005/06. Le Comité consultatif relève qu'il s'agit d'une initiative conjointe de la Division de l'informatique, du Département des opérations de maintien de la paix et de la Section des archives et de la gestion des dossiers. Le système comprendra les modules ci-après : gestion des documents, gestion du contenu Internet, traitement d'images, gestion des dossiers, collaboration, et gestion des actifs numériques. La répartition des crédits demandés, telle qu'elle ressort des renseignements communiqués au Comité consultatif qui figurent dans l'annexe IV au présent document, est la suivante : 312 500 dollars pour le Département des opérations de maintien de la paix, 561 600 dollars pour la Division de l'informatique et 149 000 dollars pour la Section des archives et de la gestion des documents.

128. Le montant total des ressources demandées au titre du progiciel de gestion des contenus s'élève à 1 023 100 dollars, dont 312 500 dollars devant servir à couvrir une partie des dépenses d'informatique du Département des opérations de maintien de la paix concernant la planification, la configuration et la mise en place de l'infrastructure [voir ibid., par. 184 f)]; 149 000 dollars, au titre des consultants, pour la configuration et l'application du système à la Section des archives et de la gestion des dossiers; 401 600 dollars pour la Division de l'informatique (ibid., par. 366); 135 000 dollars, au titre des consultants, pour la formation (par. 374); et, enfin, 25 000 dollars, au titre des voyages liés aux visites dans les missions, pour l'exécution du programme relatif au progiciel.

129. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que le coût de la mise en application du progiciel de gestion des contenus était compris entre 500 dollars et 1 000 dollars par utilisateur. **Il recommande l'approbation des ressources demandées pour le lancement du projet pilote. Une fois celui-ci achevé, et s'il y a lieu, le Secrétariat devrait formuler une proposition d'ensemble indiquant**

**clairement tous les coûts associés, aussi bien pour les activités de maintien de la paix que pour le budget ordinaire, ainsi que les activités envisagées, le calendrier fixé pour l'achèvement des travaux et les gains d'efficacité escomptés.**

#### **Département de la gestion : dépenses centralisées**

130. Le montant de 9 387 200 dollars demandé au titre des installations et infrastructures devrait couvrir la location de locaux pour tous les postes financés sur le compte d'appui, à l'exception des postes d'auditeur résident, pour lesquels les missions fournissent les locaux nécessaires, et des postes relevant du Bureau des services de contrôle interne à Vienne et à Nairobi, qui sont inscrits au budget de chaque office. Il devrait également permettre de couvrir la location de matériel et de fournitures de bureau pour les postes du Département de la gestion et l'achat de mobilier pour les nouveaux postes (ibid., par. 384).

131. Un montant de 1 575 200 dollars est proposé à la rubrique Informatique, soit une augmentation de 1 060 900 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2004/05. Cet écart est en grande partie imputable aux crédits demandés par la Division du financement des opérations de maintien de la paix pour financer la mise au point et la maintenance (ainsi que les services d'appui connexes) d'un système de base de données pour l'établissement des budgets des opérations de maintien de la paix et du compte d'appui, y compris les licences pour le logiciel, l'application et l'adaptation du logiciel, le matériel, les mises à jour du logiciel et le plan antisinistre (985 000 dollars). Ce système devrait remplacer l'outil actuel, qui n'est plus adapté du point de vue de la sécurité des données et exige beaucoup de personnel car chaque saisie doit être continuellement vérifiée. Le Comité consultatif a appris que la Division du financement des opérations de maintien de la paix, ayant pris contact avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM), avait conclu qu'il serait plus rentable de créer son propre système pour établir les budgets des opérations de maintien de la paix. Outre les dispositifs de sécurité et d'automatisation des opérations, qui permettront de compiler plus rapidement les données, le système de bases de données comprendra des cadres de budgétisation axée sur les résultats pour les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets (ibid., par. 388 à 393). Le Comité consultatif a en outre été informé que les travaux de mise en place du système devraient se dérouler d'août à novembre 2005 et que les tests et les activités de formation auraient lieu entre décembre 2005 et juin 2006, la mise en service du système étant prévue pour juillet 2006.

#### **IV. Critères de recrutement pour les postes financés au moyen du compte d'appui**

132. Le rapport du Secrétaire général sur les critères de recrutement pour les postes financés au moyen du compte d'appui (A/58/767) a été publié en application des résolutions 56/293 et 57/318 de l'Assemblée générale. La principale caractéristique du rapport est la description d'une méthode fondée sur le système des fourchettes optimales qui comprendrait, en plus des trois facteurs traditionnels utilisés

– qualité de Membre de l'ONU, population et contribution au budget –, un nouveau facteur contingents.

133. La question des fourchettes de représentation et de leur utilisation comme critère de recrutement était généralement traitée par principe par l'Assemblée générale.

134. D'un point de vue technique, le Comité consultatif souligne qu'il est généralement difficile d'élaborer un système aussi compliqué, du fait que l'ONU compte 191 États Membres et compte tenu d'une base fluctuante de pays fournissant des contingents, pour une population aussi réduite que le nombre de postes financés au moyen du compte d'appui (qui atteindra 830 si les recommandations formulées par le Comité dans le présent rapport sont approuvées). De plus, le fait que la plupart des postes sont occupés risque de retarder l'introduction de changements importants, au moins à court terme, laissant de côté le problème de la surreprésentation, même si le nouveau système est appliqué.

## V. Conclusion

135. La décision que devra prendre l'Assemblée générale en ce qui concerne le compte d'appui est décrite au paragraphe 45 du rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/59/714). Le Comité recommande d'approuver la décision proposée par le Secrétaire général y figurant.

136. La décision que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement du compte d'appui pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 est décrite au paragraphe 407 du projet de budget (A/59/730).

137. Dans le présent rapport, le Comité consultatif a recommandé d'approuver un total de 69 postes sur 110 postes proposés. En ce qui concerne les 41 postes qu'il n'a pas recommandés, les fonctions de 4 postes devraient être assurées par un redéploiement et, pour 14 postes, il est recommandé que les fonctions prévues soient exécutées par du personnel temporaire.

138. Les réductions qui en résulteraient pour chaque unité administrative se répartiraient comme suit :

(En dollars des États-Unis)

<i>Unité administrative</i>	<i>Variation nette des ressources</i>	
	<i>Postes</i>	<i>Autres objets de dépense</i>
Département des opérations de maintien de la paix	(1 817 300)	735 400
Bureau des services de contrôle interne	(5 737 700)	631 000
Département de la gestion	(459 800)	(403 900)
<b>Total</b>	<b>(8 014 800)</b>	<b>962 500</b>

139. Le Comité consultatif a formulé des recommandations entraînant des réductions d'un montant total brut de 7 052 300 dollars (montant net :

6 760 800 dollars). Il recommande en conséquence que l'Assemblée générale approuve le montant total brut des dépenses de personnel et autres dépenses de 143 690 900 dollars (montant net : 125 367 300 dollars) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006. Le Comité recommande également que le solde inutilisé de 874 800 dollars pour l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004 et les recettes accessoires d'un montant de 1 873 000 dollars, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2004, soient portés en déduction des ressources nécessaires pour l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006. Pour les raisons indiquées dans son rapport sur le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix (A/59/790), le Comité ne recommande pas d'utiliser ce fonds pour financer les dépenses du compte d'appui.

*Documentation*

- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/59/5 (vol. II), chap. II et Corr.1)
- Budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/59/714 et Add.1)
- Budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/59/730)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2002 au 30 juin 2003 et projet de budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/760)
- Rapport du Secrétaire général sur l'étude de la mise en place d'une centrale d'achat pour toutes les opérations de maintien de la paix à Brindisi (Italie) (A/59/703)
- Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/59/19 et Corr.1)
- Rapport du Secrétaire général sur les critères de recrutement pour les postes financés au moyen du compte d'appui (A/58/767)
- Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la première année d'expérience de l'emploi d'enquêteurs de région dans les deux centres régionaux de Vienne et Nairobi (A/59/546)
- Résolution 58/298 de l'Assemblée générale

## Abréviations

CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégelage
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
MANUI	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUK	Mission des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MINUSOUD	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MONUSIL	Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
PGC	Progiciel de gestion des contenus
PGRC	Progiciel de gestion de la relation client
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

## Annexe I

**Dépenses effectives du compte d'appui  
aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice  
allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005**

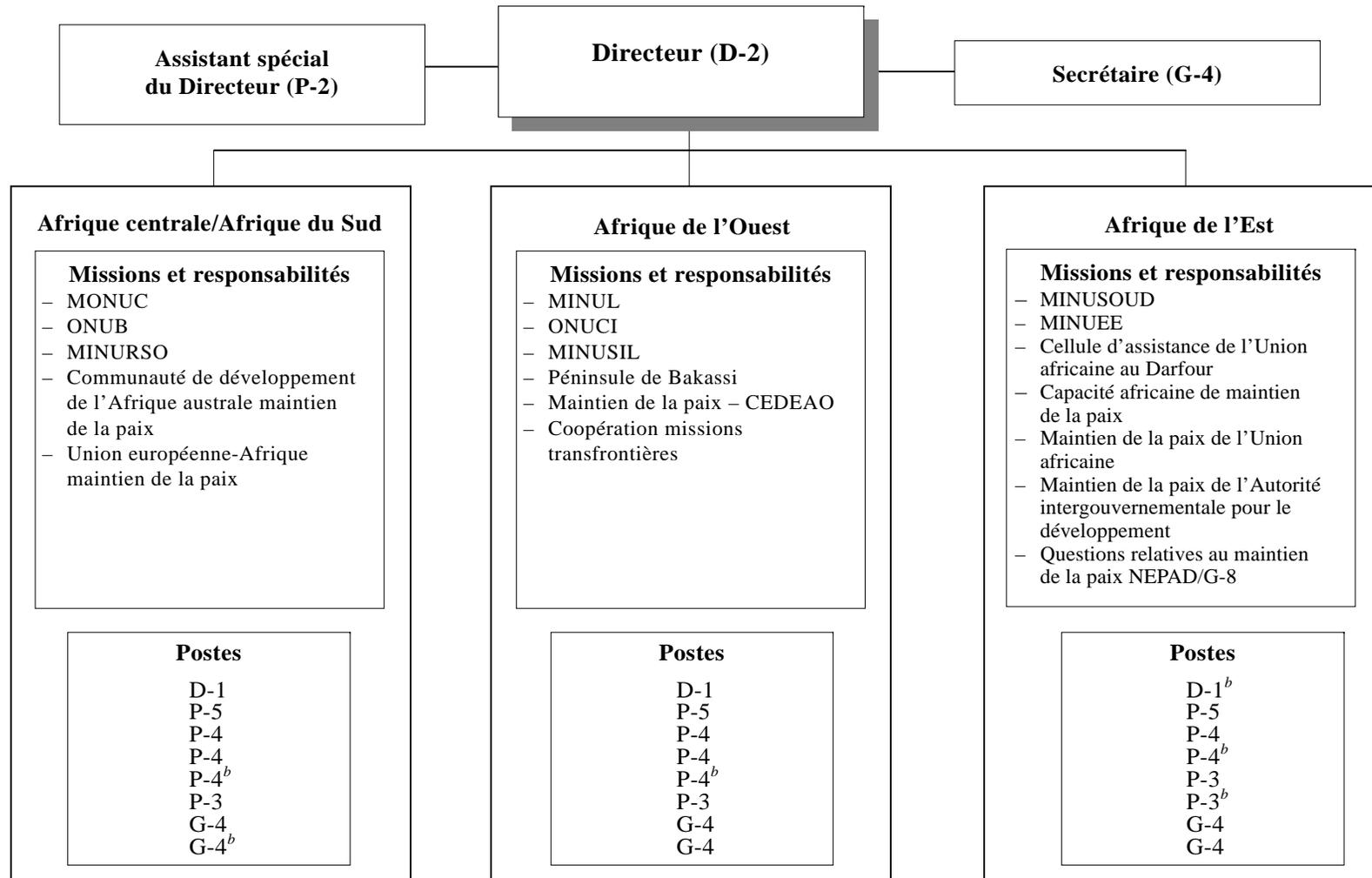
**Au 31 mars 2005**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montants répartis</i>	<i>Dépenses</i>
Postes	100 809 600	70 537 524
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 000 000	747 790
Consultants	1 441 300	1 073 448
Voyages autorisés	4 457 400	2 708 903
Installations et infrastructures	6 535 800	6 273 720
Transmissions	895 000	629 685
Informatique	5 244 500	3 010 855
Services médicaux	100 000	43 423
Services, fournitures et matériel divers	1 126 700	376 393
<b>Total</b>	<b>121 610 300</b>	<b>85 401 741</b>

## Annexe II

## Organigramme du Bureau des opérations du Département des opérations de maintien de la paix<sup>a</sup>



<sup>a</sup> Comme proposé dans le document A/59/730.

<sup>b</sup> Postes à financer sur le compte d'appui.

## Annexe III

**Activités proposées pour le Service de la formation  
et de l'évaluation du Département des opérations  
de maintien de la paix  
1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006**

(En dollars des États-Unis)

<i>Activité</i>	<i>Montant</i>
<b>Représentation du Département des opérations de maintien de la paix dans le cadre des activités de formation au maintien de la paix des Nations Unies</b>	210 000
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de 15 visites de reconnaissance dans des centres de formation au maintien de la paix et présentation d'exposés</li> <li>• Participation à 10 conférences et séminaires internationaux sur le maintien de la paix et présentation d'exposés</li> <li>• Appui à quatre exercices régionaux de maintien de la paix</li> </ul>	
<b>Conception, élaboration et fourniture d'un appui en matière de formation aux activités de maintien de la paix des Nations Unies aux institutions nationales, régionales et internationales</b>	715 000
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de six stages de formation/séminaires sur le maintien de la paix destinés à renforcer la capacité de déploiement rapide des pays fournissant des contingents</li> <li>• Participation à des stages de formation au maintien de la paix de 80 stagiaires au maximum venus de nouveaux pays fournissant des contingents</li> </ul>	
<b>Mise au point, production et diffusion de modules de formation sur le maintien de la paix</b>	360 000
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise au point et diffusion de directives (niveau III) – module de formation normalisée</li> <li>• Révision de trois publications sur la formation au maintien de la paix</li> <li>• Traduction de trois publications sur la formation au maintien de la paix dans toutes les langues officielles de l'ONU, impression et diffusion</li> <li>• Réimpression et diffusion de 24 publications sur la formation au maintien de la paix</li> </ul>	
<b>Renforcement des centres de formation pour les missions et création de nouveaux centres de formation intégrée</b>	60 000
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'un séminaire dans un centre de formation intégrée</li> <li>• Organisation d'un cours d'initiation (dans une mission)</li> </ul>	

---

<i>Activité</i>	<i>Montant</i>
<b>Poursuite de la mise au point de modules de formation normalisée</b>	315 000
<ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation de deux séminaires d'application régionaux (niveaux II et III)</li><li>• Organisation d'un séminaire de formation à l'instauration d'une paix durable</li></ul>	
<b>Renforcement des capacités des pays fournissant du personnel de police afin de sélectionner des officiers de police civile qualifiés pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies</b>	440 000
<ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation d'un stage à l'intention des formateurs – équipes d'aide à la sélection du personnel de police civile</li><li>• Organisation de deux séminaires à l'intention du personnel d'encadrement des membres de la police civile des Nations Unies</li><li>• Organisation d'un stage de formation des équipes UNTAT</li></ul>	
<b>Total</b>	<b>2 100 000</b>

---

## Annexe IV

### Élaboration du programme relatif au progiciel de gestion des contenus

#### Description et modules de base

Le progiciel de gestion des contenus (PGC) est un outil informatique qui fournit un appui à la gestion des documents et des fichiers. L'objectif de cette technologie est de permettre à tous les bureaux et départements des Nations Unies de gérer efficacement le flux des documents et la totalité du cycle de vie des contenus. Le contenu comprendrait tout élément d'information expressément enregistré, créé ou stocké par l'ONU (documents, rapports, fichiers, formulaires, dépêches, correspondance, courriels et télécopies, de même qu'images photographiques, enregistrements audio et vidéo, etc.).

Les modules de base de ce progiciel sont les suivants :

- *Gestion des documents* : gestion du cycle de vie complet des documents depuis la demande initiale et la rédaction en collaboration jusqu'à la traduction et à l'archivage;
- *Gestion de contenu Web* : collecte, organisation, activation, maintenance, et diffusion des contenus textuels et graphiques aux fins de diffuser des informations par les portails et portlets Web;
- *Imagerie documentaire* : balayage, indexage, recherche et archivage des images numériques des textes, graphiques, dessins techniques et photographies;
- *Gestion des documents d'archive* : gestion à long terme des documents pendant tout leur cycle de vie, y compris la conservation et l'élimination systématiques des documents en fonction de dates ou d'événements particuliers;
- *Collaboration* : fourniture d'un lieu de travail virtuel pour la gestion des projets (outils communs de gestion des calendriers et des tâches pouvant être intégrés dans les systèmes de gestion des informations personnelles des utilisateurs) et outils de collaboration intégrés dans l'organe central d'archivage des contenus;
- *Gestion des avoirs numériques* : gestion du cycle de vie de vastes collections d'avoirs numériques, y compris des images photographiques, graphiques, logos de marque, documents composites et contenu audio-vidéo enrichi.

## Parties concernées

<i>Département des opérations de maintien de la paix</i>		<i>Département de la gestion</i>	
<i>Services des technologies de l'information, Bureau de l'appui aux missions</i>		<i>Division des services d'appui aux technologies de l'information</i>	<i>Section de la gestion des archives et des fichiers</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes taxinomiques</li> <li>• Planification de l'infrastructure</li> <li>• Sécurité – droits d'accès de l'utilisateur du Département – sécurité</li> <li>• Mise au point des flux de travaux normalisés du système électronique de création, d'envoi et d'archivage de la correspondance (système MARS) pour la gestion de la correspondance, y compris les mémorandums et télécopies (Département)</li> <li>• Mise au point de flux de travaux normalisés pour les processus relatifs aux échanges mission/Siège, y compris les rapports de situation (chef/directeurs de l'administration), les rapports mensuels et les commentaires concernant des audits (pour le Département)</li> <li>• Intégration avec le portail afin d'autoriser l'affichage du contenu Web (pour le Département)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes taxinomiques</li> <li>• Planification de l'infrastructure/accueil</li> <li>• Normes sécuritaires</li> <li>• Configuration et application organisationnelles afin d'assurer l'intégration des départements, notamment dans le domaine des flux de travaux interdépartementaux</li> <li>• Création du centre d'excellence ECM, afin de mettre au point les meilleures pratiques organisationnelles – y compris les procédures normalisées, directives et modèles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes taxinomiques</li> <li>• Classement des fichiers sur la sécurité</li> <li>• Coordination de l'application concernant la solution ECM des normes relatives à la gestion des fichiers par l'incorporation des calendriers de conservation dans la solution</li> </ul>
<b>Total partiel</b>	<b>312 500</b>	<b>561 600</b>	<b>149 000</b>
<b>Total</b>	<b>1 023 100</b>		

## Objectifs d'étape et calendrier

- Cahier des charges publié par le Service des achats : premier trimestre de 2005
- Évaluation du fournisseur (validation de principe) : deuxième trimestre de 2005
- Fourniture de la technologie ECM dans les missions de maintien de la paix : deuxième trimestre de 2005

- Achat et mise en place de l'infrastructure : troisième trimestre de 2005
  - Configuration du centre d'archivage du Département des opérations de maintien de la paix : quatrième trimestre de 2005
  - Hébergement de l'infrastructure ECM par la Division de l'appui aux technologies de l'information : quatrième trimestre de 2005
  - Fourniture du progiciel ECM approuvé dans les missions de maintien de la paix : quatrième trimestre de 2005
  - Mise au point du flux de travaux du Département des opérations de maintien de la paix : premier et deuxième trimestres de 2006
  - Calendrier normalisé de conservation et maintien d'une section d'archivage électronique (ECM) par la Section des archives et des dossiers : premier et deuxième trimestres de 2006
  - Configuration et mise au point des flux de travaux dans les missions de maintien de la paix : deuxième trimestre de 2007
-